

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Lotissement "Les Palmiers"  
Aménagement de la parcelle AB 225 à Matoury

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47°a)	Défrichements portant sur une superficie totale 13 637 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Opération de défrichement d'une surface d'1.3 ha sur la parcelle AB 225 à Matoury, recouverte d'une végétation de type "forêt secondaire".

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est la construction de maisons d'habitation (13 maisons dans l'immédiat + 6 sous parcelles laissées nues dans le cadre d'un futur aménagement par des particuliers).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux comprendront le défrichage, les terrassements, la création d'une voirie avec les espaces verts, l'amenée des réseaux primaires (eau potable, électricité, télécom, éclairage) et assainissement des eaux usées et pluviales, permettant la viabilisation de la parcelle.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase d'exploitation les logements seront livrés et habités.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Assiette foncière de la parcelle AB 225	- 1.36 ha
- Emprise du projet	- 1.36 ha
- Surface défrichée	- 1.36 ha
- Estimation des surfaces imperméabilisées	- 0,62 ha
- Nombre de logements	- 13 logements prévu dans l'immédiat 6 lots laissés nu pour 6 potentiels logements

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle AB 225 à Matoury

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 53° 9' 33" 80 Lat. 53° 9' 26" 97

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe au pied du mont du Grand Matoury, qui constitue une grande réserve naturelle. Le projet est cependant en dehors de tout espace remarquable ou protégé
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe au pied du mont du Grand Matoury, qui constitue une grande réserve naturelle. Le projet est cependant en dehors de tout espace remarquable ou protégé
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Matoury
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe au pied du mont du Grand Matoury, qui constitue une grande réserve naturelle. Le projet est cependant en dehors de tout espace remarquable ou protégé
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'île de Cayenne issue de la directive inondation a été approuvée par arrêté préfectoral le 02/03/2017.  Des cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation pour le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de l'île de Cayenne ont été élaborées et approuvées par arrêté préfectoral le 26/01/2017.  Le site d'étude n'est pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche de l'équilibre déblai-remblais au maximum
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche de l'équilibre déblai-remblais au maximum
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déforestation d'une parcelle. Les habitats impactés seront de type forêt secondaire et friche arbustive et herbacée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces actuellement boisés et en friche.  Le projet est situé en zone à urbaniser du PLU de la commune (AUd2).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR mouvement de terrain (Plan de Prévention des Risques, établi en 2000 par le BRGM), de par la proximité de la parcelle AB 225 dy mont du Grand Matoury.  Les deux types d'aléas présents sont catégorisés en « zone bleues », exposées à un aléa moyen (de type B1 et B2) sur une surface de 8 182 m <sup>2</sup> , et faible (de type B3, dit de précaution) sur une superficie d'environ 4 750 m <sup>2</sup> .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic faible lié aux logements à créer. L'accès au projet se fera par l'accès existant : "impasse de la colline".
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de nuisances sonores faibles dues au trafic automobile vers la nouvelle zone aménagée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses envisagées concernent l'éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet seront collectées et évacuées soit dans le talweg naturel à l'ouest du projet soit vers les fossés longeant la route de la chaumière ou l'impasse de la colline, suivant les pentes du terrain naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées de nature domestique seront traitées par des dispositifs ANC conformes à la réglementation</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va créer une nouvelle zone d'habitat dans un secteur périurbain, dans une zone à urbaniser (AUd2) du PLU de la commune.</p> <p>Le secteur dit de la Chaumière, concerné par ce zonage AUd, correspond à un ancien lotissement agricole urbanisé de façon très extensive sur des parcelles de 4000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Sur ce secteur, une superficie minimale constructible sera maintenue afin de limiter la densité et de préserver l'insertion dans le site.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les eaux pluviales du projet seront gérées via des ouvrages à ciel ouvert (fossés) et enterrés (canalisation).

Un bassin de rétention permettra de compenser la sur-imperméabilisation des sols apportée par l'aménagement de la parcelle.

Des précautions seront prises en phase travaux pour éviter le rejet de matières en suspension dans les eaux superficielles.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

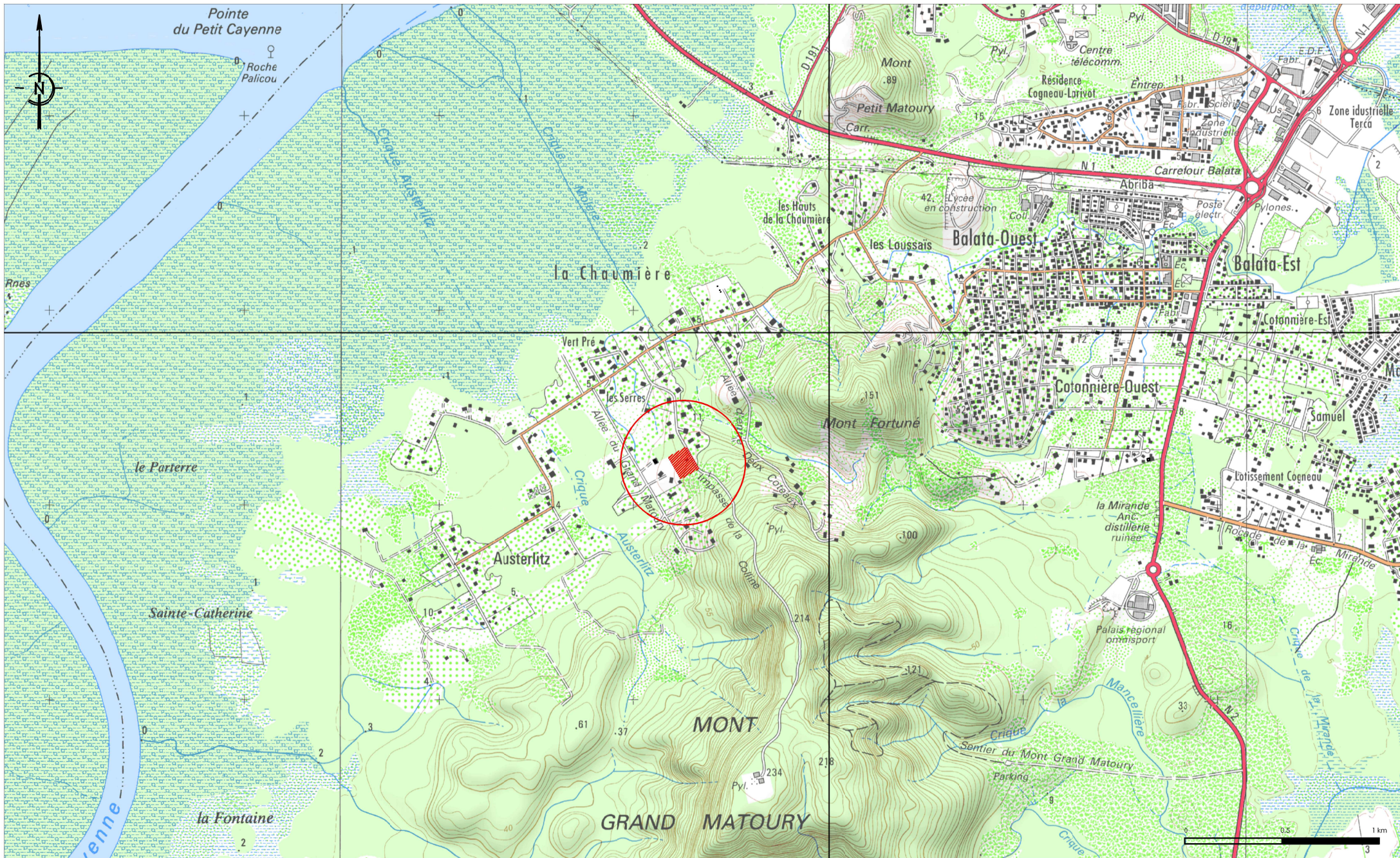
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rémire - Nautjoly. le, 20 janvier 2020.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**AGIR**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études  
environnement & Voirie Réseaux Divers

Immeuble Patawa  
854 A route de Rémire  
97354 REMIRE-MONTJOLY

☎ 0594 27 33 42  
☎ 0594 30 92 69  
✉ contact@agirenv.fr

Commune de Matoury  
Maîtrise d'ouvrage : **SAS PALMIER**

Demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact  
**Annexe n° 2 : Plan de situation de la parcelle AB 225**

Phase : Cas par cas  
Date : janv. 2020  
Echelle : 1/25 000°

## SAS PALMIER

Demande d'examen au cas par cas préalable à évaluation  
environnementale

Aménagement de la parcelle AB 225 à Matoury

Planche photographique

(Les prises de vues sont localisées sur le plan en annexe 5)



Figure 1 : Vue de la parcelle depuis l'aire de retournement de l'impasse de la colline



Figure 2 : Vue depuis le haut de l'impasse de la colline



Figure 3 : Vue depuis le bas de l'impasse de la colline



**Figure 4 : Vue depuis l'intérieur de la parcelle**



# Lotissement LA COLLINE

AB 19 AB 537

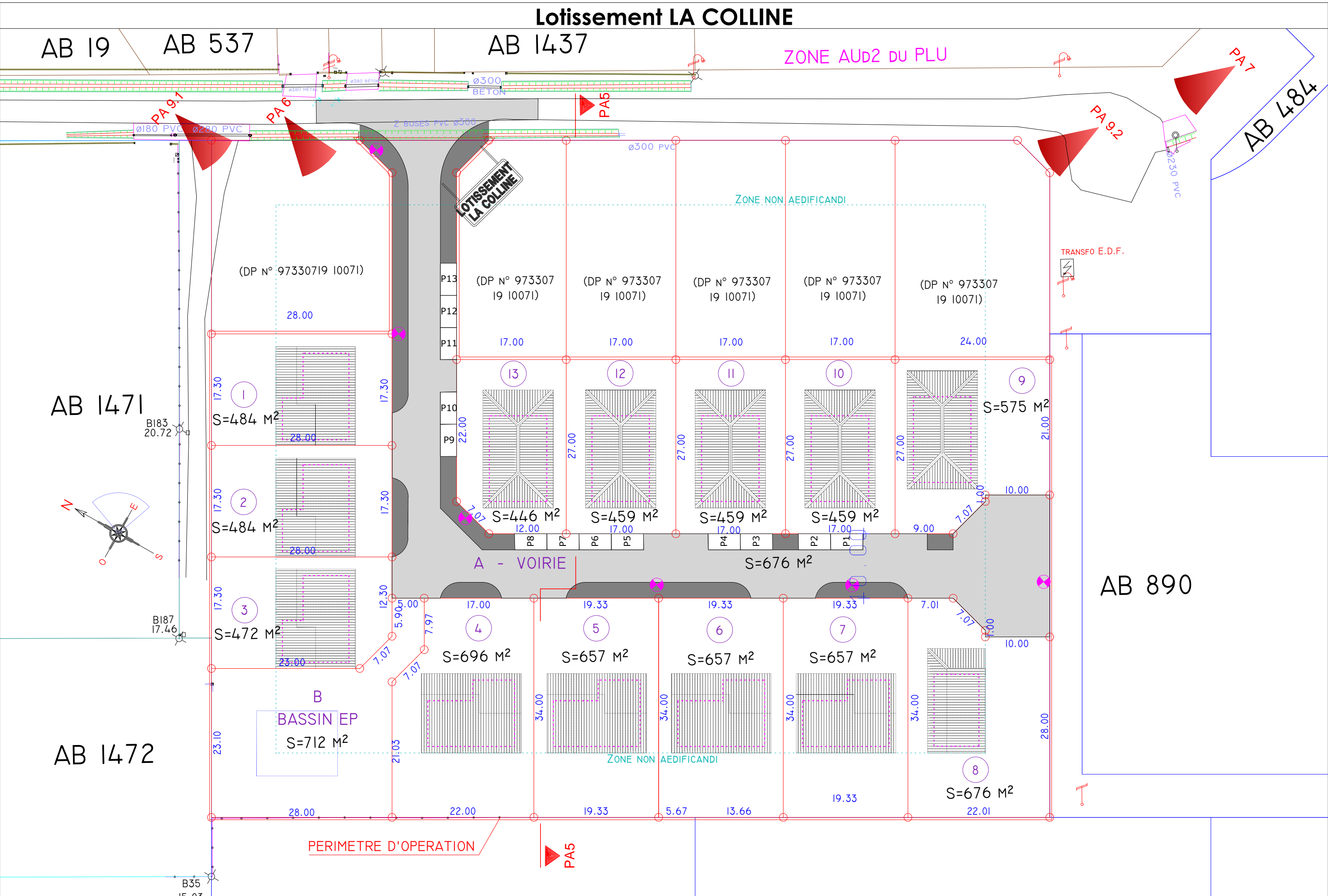
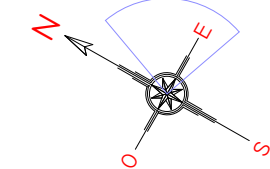
AB 1437

ZONE AUD2 DU PLU

AB 484

AB 1471

AB 890



Plan des toitures : Ech: 1/500 ème



**AGIR**  
ENVIRONNEMENT

Bureau d'études  
environnement & Voirie Réseaux Divers

Immeuble Patawa  
854 A route ce Rémire  
97354 REMIRE-MONTJOLY

☎ 0594 27 33 42  
☎ 0594 33 92 69  
contact@agirenv.fr

Commune de Matoury  
Maîtrise d'ouvrage : **SAS PALMIER**

Demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact  
**Annexe n° 5 : Plan des abords du projet**

Phase : Cas par cas  
Date : janv. 2020  
Echelle : 1/2 000°